

SANTÉ AU TRAVAIL

Des équipes pluridisciplinaires
au service des agents



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

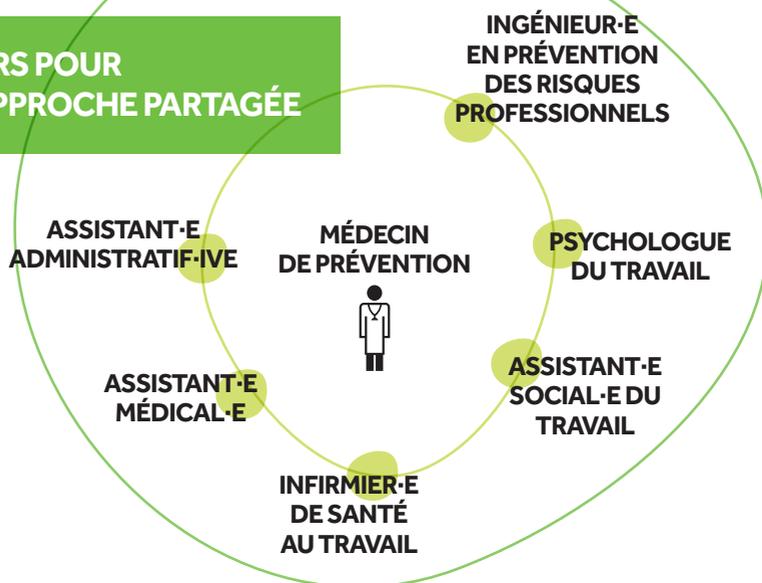
Ensemble,
agissons
pour réduire
les risques
professionnels

www.cdg38.fr

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES DE SANTÉ

7 MÉTIERS POUR UNE APPROCHE PARTAGÉE

Le service santé au travail compte plusieurs équipes pluridisciplinaires. Chacune intervient sur un territoire donné et mobilise les compétences de plusieurs métiers.



4 AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR



DES REGARDS CROISÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Avec l'approche pluridisciplinaire, la santé au travail s'enrichit de différents points

de vue, en faisant contribuer des expertises complémentaires : médicales, techniques, organisationnelles... Plutôt que d'observer une situation sous l'angle unique de la pathologie, l'analyse englobe sa dimension sociale, l'éclairage psychosocial, une réflexion sur l'ergonomie, l'examen des conditions de travail... On distingue mieux ainsi ce qui relève (ou non) de la situation de travail. Et la collectivité peut comprendre et agir plus efficacement sur les conditions réelles d'exposition aux risques de ses agents.



UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS

Grâce à une approche globale et des intervenants plus nombreux, la visite médicale n'est plus la seule porte d'entrée pour prendre en compte la santé des agents : les entretiens infirmiers facilitent la détection des pathologies en amont, l'accompagnement social permet d'éviter qu'une situation ne se dégrade, une analyse psychologique peut endiguer l'apparition d'un trouble plus grave, l'approche ergonomique limite la survenue de maladies professionnelles... Dans la durée, la surveillance est aussi améliorée : les dossiers médicaux de santé au travail (DMST) informatisés assurent la traçabilité et le suivi de l'exposition aux risques pour chaque agent.

NOS INTERVENTIONS

- **La surveillance médicale des agents :** conduite des visites médicales et des entretiens infirmiers – rédaction de fiches de conclusion de visite et de rapports pour les instances médicales – avis de compatibilité au poste – alerte de l'employeur en cas de situations individuelles ou collectives inquiétantes.
- **Le conseil en milieu de travail :** identification et analyse des risques professionnels – étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail – production de rapports – participation aux réunions du CHSCT.
- **La sensibilisation aux risques :** animation de campagnes d'information aux risques spécifiques (alcool, risque chimique, TMS, conflit, stress...).
- **L'intervention sur des situations dégradées :** analyse pour une orientation psycho-sociale.



UN LIEN DE PROXIMITÉ AVEC CHAQUE COLLECTIVITÉ

Chaque équipe pluridisciplinaire intervient sur un territoire donné et acquiert ainsi une connaissance fine de chaque collectivité, avec ses particularités : ses métiers, ses locaux, ses postes de travail... Les échanges entre l'employeur et l'équipe (prise de rendez-vous, échanges de documents...) sont réguliers. Invités aux réunions des CHSCT, les intervenants de l'équipe peuvent être sollicités facilement. Par ailleurs, un portail informatique facilite la gestion des dossiers médicaux à distance.

NOS ENGAGEMENTS

- **Une expertise territoriale**
Chaque équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels formés et qualifiés. Leur expertise s'appuie sur une parfaite connaissance du monde territorial et de ses exigences (métiers, organisation, réglementation...).
- **Une approche centrée sur la santé des agents**
Tout en questionnant l'environnement et l'activité de travail, notre expertise met l'accent sur la santé de l'agent et sa protection.
- **L'exigence de l'indépendance**
Nous exerçons nos missions en toute indépendance conformément aux règles de déontologie, l'employeur restant "in fine" libre de la décision.



UNE ORGANISATION OPTIMISÉE

Les visites médicales et les entretiens infirmiers se déroulent dans 10 centres répartis sur le département. Cette solution de proximité pour les agents et les employeurs assure un maillage du territoire. Les locaux sont aménagés pour accueillir les agents dans des conditions de confort et de confidentialité adaptées, et tous sont dotés d'un matériel médical récent (audio-test, visio-test...). Dans chaque équipe pluridisciplinaire, une assistante médicale organise et planifie les visites, assure l'accueil des agents et des collectivités, et relaie l'information. Cette organisation centralisée et en lieux fixes augmente la disponibilité de chaque médecin pour le suivi médical des agents.

L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE EN PRATIQUE

À l'occasion d'une visite médicale, un agent qui travaille dans le secteur de la petite enfance exprime des difficultés dans la tenue de son poste.

Le médecin observe une recrudescence de troubles liés à l'utilisation des produits chimiques chez les agents du territoire qu'il suit.

Un agent pourrait prétendre à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Un agent exprime sa souffrance et fait le lien avec des difficultés relationnelles au travail pendant la visite médicale.

Lors d'un entretien, l'infirmière en santé au travail identifie des problèmes liés à une addiction.

L'assistante médicale reçoit l'appel d'un responsable de service qui signale un trouble de comportement (agitation, propos incohérents, violence) de l'un de ses agents.

Le médecin prescrit une étude de poste afin d'identifier les contraintes physiques et organisationnelles. Réalisée par l'ingénieur en prévention des risques, elle permettra de proposer des pistes d'amélioration.

L'ingénieur en prévention est mobilisé pour mener une action de sensibilisation auprès des encadrants des collectivités concernées afin de les alerter sur l'enjeu de la prévention.

Le médecin l'oriente vers l'assistante sociale du travail qui l'accompagnera dans l'instruction administrative de sa demande.

Le médecin l'oriente vers le psychologue du travail. Son diagnostic permettra de préconiser à l'employeur un accompagnement de l'agent.

Elle en réfère au médecin de prévention, lors d'une coordination, pour déterminer la suite à donner.

Elle l'informe sur la conduite à tenir et fait le relais avec le médecin de prévention.

Vous souhaitez vous informer sur notre service de santé au travail ?

**Contactez : Catherine MULET
ou Marion HUGUET**
04 56 38 87 04 ou 04 56 38 87 18
administratif.dsst@cdg38.fr



Plus d'infos sur :
www.cdg38.fr



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE